

Fribourg

Autor(en): **Esseiva, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **52/1961 (1961)**

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-114919>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Chroniques scolaires

Fribourg

La chronique d'il y a deux ans relevait que la Direction de l'Instruction publique avait entrepris à nouveau l'organisation de semaines d'études ou cours de vacances destinées au corps enseignant primaire. En 1958, les instituteurs de langue française furent réunis à l'Ecole normale en 2 cours d'une semaine. En 1959, c'était le tour des institutrices de langue française. Comme l'avaient fait les instituteurs en 1958, les institutrices ont eu à cette occasion la possibilité de discuter en commun les questions traitées par les conférenciers du cours ainsi que les problèmes concrets préoccupant les maîtresses primaires dans leur travail quotidien. Le résultat de ces discussions a été publié dans le Bulletin pédagogique, après avoir été transmis au Directeur de l'Instruction publique. Dans l'ensemble, les propositions et les vœux des institutrices rejoignent ceux qu'avaient émis leurs collègues masculins, l'année précédente. Une question, en revanche, a été largement traitée, qui ne l'avait pas été en 1958 : celle de l'enseignement de l'ouvrage manuel. Les institutrices estiment qu'elles doivent consacrer des heures trop nombreuses à cette branche dont le programme ne correspond pas toujours au développement physique et au développement psychique de l'enfant. Elles pensent également que le temps consacré à la formation des institutrices en vue de l'enseignement de l'ouvrage manuel est disproportionné si on le compare à celui qui est consacré aux autres branches. Elles proposaient dès lors que les programmes soient revus dans le sens d'un allègement. La Direction de l'Instruction publique, après avoir entendu la conférence des inspectrices et fait étudier ce problème, a approuvé un nouveau programme de l'ouvrage manuel qui tient compte des observations des institutrices, celles-ci ayant été reconnues exactes dans leur ensemble.

Faisant droit à la demande des instituteurs, la Direction de l'Instruction publique avait constitué pour une durée provisoire d'une année, une « Commission chargée de l'étude des problèmes de méthodologie à l'école primaire ». Cette période de rodage achevée, elle a renouvelé le mandat de la commission pour une durée plus longue qui la met au rang des institutions durables sous le nom de « Centre de recherches méthodologiques ». Le Centre continuera ses études pour mener à bien le programme que l'on a décrit dans la chronique de l'an passé. Il suivra, d'autre part, les problèmes de méthodologie qui se posent à l'école primaire. Lorsqu'une question lui paraîtra mériter une étude particulière, il en fera la proposition à la Commission des études, laquelle, le cas échéant, lui confiera ce soin.

Faisant suite au corps enseignant de langue française, c'est le corps enseignant de langue allemande qui a suivi les semaines pédagogiques de 1961, à l'École normale toujours. Au moment où l'on écrit cette chronique, il n'est pas encore possible d'en donner un compte rendu.

A part les semaines pédagogiques précitées, d'autres cours ont réuni le corps enseignant durant l'année. On citera notamment une session biblique organisée au Pensionnat Sainte-Agnès pour quelque septante participants. Cette session était dirigée par le RP. Barthélemy, professeur d'exégèse à l'Université et M. l'Abbé Mamie, professeur au Grand Séminaire. Le premier était chargé des conférences historiques ou géographiques ; le second des conférences d'introduction littéraire. Ces exposés avaient pour but d'amener le corps enseignant à une étude raisonnée et personnelle de la Bible, étude dont les élèves des participants bénéficieraient plus tard indirectement. Les mêmes conférenciers avaient eu l'occasion de s'adresser auparavant au corps enseignant des Ecoles normales. Un autre cours de perfectionnement fut organisé à Estavayer-le-Lac, à l'Institut du Sacré-Cœur, pour religieuses et éducatrices chargées de former l'enfance inadaptée. Prêtres, médecins, travailleurs sociaux, juristes et pédagogues constituaient le corps professoral de cette semaine durant laquelle un excellent travail a été accompli.

On ne quittera pas le corps enseignant primaire et ses activités parascolaires, sans relever une initiative qui rencontre beaucoup de faveur : il s'agit de visites d'usines et d'entreprises, organisées à son intention. A part l'intérêt personnel qu'y trouvent les participants, ils ont ainsi l'occasion d'amorcer des contacts avec les milieux de l'économie. Il est certain que ces rencontres contribuent à empêcher un isolement de l'école hors de la vie, et qu'elles favorisent d'utiles échanges.

* * *

Histoire de la Suisse, nouveau manuel dont on a parlé l'an dernier, était destiné aux écoles secondaires et aux classes supérieures de l'école primaire du canton. Un manuel d'histoire pour le cours moyen de l'école primaire va lui faire suite. Il sera l'œuvre de M. le chanoine Pfulg qui le compose en tenant compte du contenu de celui dont il est déjà l'auteur. Dans ce domaine, il ne s'agit pas de résumer ou de simplifier un texte, mais d'en tirer des éléments pouvant lui servir d'introduction, tout en gardant le contenu scientifique nécessaire et en restant adapté aux facultés d'enfants de 9 à 10 ans.

Après plusieurs années de travail, une commission de maîtres et maîtresses a mis au point un nouveau syllabaire destiné à succéder au syllabaire de M^{lle} Marchand, aujourd'hui un peu vieilli. Ce syllabaire sera illustré par le peintre Teddy Aeby. Ses dessins ne manqueront pas de réjouir les enfants dont ce sera le premier livre de classe.

Ainsi qu'on l'a dit l'an dernier, une commission ad hoc prépare, en collaboration avec le Valais, des manuels de calcul valables pour toute la durée de l'école primaire. Le résultat de ces travaux, qui doivent encore être supervisés et obtenir le nihil obstat des spécialistes, sera publié à l'intention des écoles des deux cantons. Une autre commission

a été constituée par la Direction de l'Instruction publique pour mettre au point un ouvrage d'éducation civique destiné à l'école primaire. Cette commission a pensé qu'il convenait de scinder cette branche en deux et de faire deux manuels différents. Le premier serait un simple cahier d'introduction à l'éducation civique, à l'usage de la VI^e classe primaire ; le deuxième, un peu plus consistant, serait destiné aux dernières classes primaires de campagne et aux écoles secondaires du degré inférieur. Enfin, une commission composée de maîtres de chant et de musiciens a été chargée de préparer un nouveau manuel de chant pour le degré supérieur de l'école primaire. Ce manuel est destiné à remplacer l'ouvrage du chanoine Bovet « L'Ecolier chanteur » qui, datant d'une trentaine d'années, a besoin d'être rajeuni.

Puisque le nom de M. le Chanoine Pfulg a été prononcé plus haut, on dira que celui-ci a obtenu du Conseil d'Etat un congé de deux ans (il est, à Fribourg, inspecteur des écoles primaires et secondaires) pour lui permettre d'occuper un poste de l'Unesco comme spécialiste des programmes et manuels scolaires, à Bangui, dans la République centrale africaine. A l'heure où l'on écrit cette chronique, le nom de son remplaçant n'est pas encore connu.

* * *

On a annoncé, l'an dernier, la préparation d'une nouvelle loi sur l'enseignement secondaire et d'un règlement général d'application de celle-ci. Si le règlement a été approuvé par le Conseil d'Etat au mois de février, la loi, en revanche, n'a pas encore été soumise au Grand Conseil. On a dit qu'elle « cantonalisait » les finances des écoles secondaires, les charges de celles-ci étant actuellement inégalement réparties entre certaines communes ou groupes de communes qui ne disposent pas toutes des moyens d'assurer le développement de leurs écoles. Ce projet proposait dès lors — c'était sa principale innovation — la constitution d'une seule caisse alimentée pour moitié par les prestations de l'Etat et pour moitié par celles de l'ensemble des communes du canton. Lors des discussions avec les milieux intéressés, on s'est aperçu, malheureusement, que l'opposition des communes à l'encontre de ce projet était assez forte. Le régionalisme est un sentiment très vif dans le canton et l'on y accepte difficilement l'idée d'une unification, même si celle-ci ne concerne que l'administration d'une caisse commune. C'est la raison pour laquelle le projet n'a pas été présenté au Grand Conseil ; il y aurait sans doute été combattu. La Direction de l'Instruction publique s'efforce actuellement d'en préparer un autre qui tienne mieux compte de la mentalité fribourgeoise, sans pour cela négliger les impératifs de l'enseignement. Le nouveau projet qui sera soumis au Grand Conseil, peut-être dans sa session de novembre, ne modifiera donc pas l'organisation régionale des écoles secondaires, et s'efforcera de trouver pour chacune d'elles une solution adéquate et indépendante.

A ce propos, on relèvera qu'une motion du Grand Conseil demande que l'Etat verse le 70 % des traitements du corps enseignant comme subvention à toutes les écoles secondaires. Jusqu'ici, cette subvention

n'était de 70 % que pour les écoles dites de district, c'est-à-dire celles auxquelles sont intéressées toutes les communes d'un district administratif. Les autres écoles recevaient une subvention d'environ 30 % des traitements. Le projet de loi secondaire devra donc fournir également une réponse acceptable à cette motion du Grand Conseil. On remarquera d'ores et déjà que celle-ci présente un caractère essentiellement négatif pour les écoles, car il est totalement indifférent pour elles de savoir comment une certaine somme doit être répartie entre l'Etat et les communes. Ce qui importe, c'est d'augmenter l'aide dont elles ont besoin et de consolider leur assiette financière.

L'article 17 du nouveau règlement général des écoles secondaires prévoit que la Commission cantonale des études élabore le programme des écoles secondaires et fixe le choix des manuels. Que ce texte soit une innovation importante peut paraître étonnant à ceux qui ne connaissent pas l'organisation actuelle des écoles de ce niveau. En fait, les écoles secondaires du canton ont joui jusqu'à présent de la plus grande autonomie, règlements, programmes et manuels pouvant différer d'une école à l'autre. Si cette autonomie permet à chaque établissement de s'organiser en fonction des besoins régionaux, elle comporte des inconvénients évidents, principalement sur le plan pédagogique. L'adoption d'un programme unique et de manuels obligatoires dans toutes les écoles rendra possible l'appréciation exacte du niveau de chacune d'entre elles et facilitera le passage d'une école à l'autre ou d'une école secondaire à une autre du degré supérieur, en assurant une bonne coordination des études. La commission cantonale des études a chargé une commission ad hoc d'étudier ce programme. Cette commission s'est mise immédiatement au travail, en se basant sur le règlement général qui énumère les branches obligatoires. Elle détermine, d'une part, la répartition quantitative de celles-ci et, d'autre part, la division des matières pendant les trois années d'enseignement. Enfin, elle s'efforcera de choisir pour chaque discipline le manuel le plus approprié, manuel qui deviendra obligatoire partout.

* * *

L'Ecole normale des instituteurs qui pouvait recevoir une quarantaine d'élèves jusqu'il y a quatre ans, en abrite maintenant 80, grâce aux constructions récentes. Cette organisation a permis cette année de mettre 25 nouveaux maîtres à la disposition des écoles du canton. Comme du côté des jeunes filles les sorties sont très nombreuses, on peut espérer voir disparaître petit à petit les craintes de ne pouvoir plus, un jour, pourvoir tous les postes primaires. Actuellement, si la situation reste difficile, elle est à peu près satisfaisante, puisque sur quelque 800 maîtres ou maîtresses, 50 postes seulement environ ont été confiés à des maîtres exerçant dans des conditions exceptionnelles (maîtres retraités, maîtresses mariées, stagiaires, etc.).

Il n'y a pas de fait saillant à relever dans l'histoire de l'année au Technicum cantonal. La maison est pleine, est-il besoin de le dire à une époque où les carrières techniques sont à l'honneur. On relèvera simplement cette conclusion qu'en tire M. le Directeur Michel, dans

son rapport de fin d'année : Si, dans l'ensemble, les résultats ont été bons, il en est peu de vraiment excellents et la haute conjoncture en est l'une des causes principales. Les offres de places sont si nombreuses et si variées, que seul le choix à faire peut provoquer quelque hésitation. Il en résulte un manque d'émulation qui se fait sentir dans les classes déjà, trop d'élèves se contentant de résultats suffisants, assurés qu'ils sont d'être engagés à la fin de leurs études.

* * *

Par décret du 18 mai, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à construire un bâtiment de cours et deux halles de gymnastique au Collège Saint-Michel. Le crédit accordé est de 2 100 000.— fr. On disait dans la chronique de l'an passé, que le Collège avait atteint un nombre maximum d'élèves (1254) et qu'il était dans l'impossibilité d'en accepter plus sans constructions. L'augmentation inéluctable étant d'environ 50 élèves par an, on ne pouvait donc éviter la question. Mais ce faisant, il était permis de se demander s'il est normal qu'un seul établissement ait plus de 1200 élèves réunis sous la responsabilité d'un seul recteur, celui-ci ne pouvant évidemment plus conserver la vue d'ensemble qu'il avait sur sa maison lorsque ses élèves étaient moins nombreux. Le Collège a une section littéraire et une section commerciale. Une solution pouvait donc s'esquisser dans le sens d'une séparation en deux de l'établissement. La section littéraire, par exemple, serait restée dans les locaux actuels, tandis que la section commerciale serait allée s'installer ailleurs, sous une direction différente et dans un nouveau bâtiment. Deux établissements de 6 à 700 élèves sont, sans doute, plus faciles à mener qu'un seul de 1200 à 1400 élèves. Toutefois, tous les milieux consultés ont été d'accord pour penser qu'il y avait un sérieux avantage à mêler étudiants des classes littéraires et étudiants des classes commerciales. Cet avantage est évident sur le plan administratif et financier, les mêmes organes et les mêmes professeurs pouvant être à la tâche dans les deux sections. Mais là n'est pas la question principale. Une certaine osmose a lieu entre les deux sections ; les étudiants des classes commerciales subissent l'influence classique de la section littéraire, tandis que les élèves de celle-ci gagnent en sérieux au contact des élèves de la section commerciale, moins dilettantes qu'eux, du fait de l'orientation professionnelle de leurs études. Il a donc été finalement décidé de construire au Collège même, et de ne pas séparer les deux sections. Les plans d'un bâtiment de 16 classes ont été établis par M. Matthey, architecte et professeur au Collège. Ce bâtiment sera édifié dans la cour de l'Internat, le long du rempart ouest. Les 16 classes pourront abriter environ 450 à 500 élèves. On pense ainsi être à l'abri des difficultés de locaux pour 10 à 15 ans. Lorsque ces classes seront remplies, le Collège aura donc environ 1600 à 1700 élèves. Si un nouvel agrandissement est nécessaire, il ne sera plus possible, à ce moment-là, de maintenir son unité sous la responsabilité d'un seul recteur. Mais ceci est de l'anticipation. Pour le moment donc, la construction du nouveau bâtiment va commencer. Il sera prêt à la rentrée de 1962. Parallèlement à cette construction, celle de

deux salles de gymnastique sera menée à bien, car les moyens à disposition ne permettent plus d'assurer un enseignement rationnel de cette branche à laquelle on accorde plus d'importance qu'autrefois.

M. Marcel Strub, professeur de français, ayant été nommé conservateur du Musée d'art et d'histoire, ne garde plus au Collège que ses cours d'histoire de l'art du Lycée. Son départ, un dédoublement en classes allemandes et la création d'une IV^e section en Ière supérieure de l'école de commerce, ont amené la nomination de trois nouveaux professeurs : MM. Jean Baeriswyl, André Bise et André Gremaud, tous trois licenciés ès lettres de l'Université de Fribourg.

* * *

Puisque l'heure est à l'architecte, on mentionnera ici également l'agrandissement du Conservatoire-Académie de musique. Cet établissement conçu autrefois pour 100 à 200 élèves, en avait 620 l'an dernier, l'augmentation continuant. Un tiers des élèves doivent dès lors prendre leurs leçons en ville chez leurs professeurs, dans des conditions évidemment difficiles. Le Conservatoire jouxte le Musée d'art et d'histoire, appelé également maison Ratzé, un des rares immeubles renaissants que Fribourg possède. Or, le Musée d'art et d'histoire possède des collections qui feraient de lui un des plus beaux et des plus riches musées suisses, s'il disposait de la place nécessaire pour les exposer. Ces collections sont, actuellement, dispersées en plusieurs endroits de la ville, lorsqu'elles ne sont pas dans des dépôts. D'autre part, les artistes fribourgeois et les amateurs d'art regrettent qu'il n'existe pas à Fribourg de salles d'expositions permettant l'organisation de manifestations temporaires. La Direction de l'Instruction publique, profitant de l'identité des besoins du Conservatoire et du Musée, a obtenu du Grand Conseil l'autorisation de construire une annexe commune à ces deux institutions, annexe qui comprendra une grande salle pouvant servir de salle de concert ou de salle d'exposition, dix studios de musique et différents locaux destinés aux collections du Musée et à leur exposition. On espère que cette construction sera prête pour le printemps prochain. A ce moment-là, le Conservatoire pourra travailler dans des conditions normales et le Musée apprendre aux Fribourgeois qu'ils sont les possesseurs de trésors beaucoup plus riches et beaucoup plus importants qu'ils ne le croient.

* * *

Mgr Xavier de Hornstein, professeur de théologie pastorale assume les fonctions de recteur de l'Université jusqu'en automne 1962. En juillet dernier, l'assemblée plénière des professeurs a élu M. Eugen Isele, professeur de droit ecclésiastique et de droit international, comme recteur désigné. Il reprendra l'an prochain la charge de Mgr de Hornstein.

Dans les décanats, le RP. Williams, OP., professeur de dogmatique spéculative, succède au RP. Wyser, comme doyen de la Faculté de théologie ; M. Vital Schwander, professeur de droit pénal, à M. Brogini, comme doyen de la Faculté de droit ; le RP. Luyten, professeur de psychologie, à M. Vasella, comme doyen de la Faculté des lettres ;

M. Otto Huber, professeur de physique, à M. Faller, comme doyen de la Faculté des sciences.

Dans le corps professoral, on signalera notamment les nominations suivantes :

M. Félix Wubbe, des Pays-Bas, remplace M. Broggini, comme professeur de droit romain ; M. Jean-Luc Piveteau, de Paris, M. Moreau en qualité de professeur de géographie. Afin de renforcer les chaires essentielles de la Faculté de théologie, la morale spéculative et la dogmatique spéculative, deux nouveaux professeurs ont été désignés en la personne des RR. Pères Aldas Th. Urdanos et Pie Künzle, OP. Grâce au Fonds national suisse de la recherche et à ses subventions à titre personnel, M. Bruno Fäh a été nommé chargé de cours à la Faculté de droit où il secondera le professeur Schwarzfischer dans ses études et ses recherches sur l'économie institutionnelle des entreprises. M. Regamey, professeur de linguistique générale, a vu sa chaire renforcée par l'appoint d'un chargé de cours, M. Meinrad Scheller, qui enseigne la grammaire historique des langues classiques. A la Faculté des sciences enfin, M. Robert Ineichen, vice-directeur du Technicum de Lucerne, a été nommé comme chargé de cours ; il dirigera la formation méthodologique des candidats aux diplômes d'enseignement des mathématiques et de la physique.

Le Conseil d'Etat a approuvé des dispositions nouvelles concernant l'organisation des études universitaires. A la Faculté des sciences où, jusqu'à présent, les seuls titres reconnus étaient la licence et de doctorat, le principe a été admis d'introduire ce que nos Confédérés de langue allemande désignent sous le nom de « Fachdiplom ». Par cette mesure, on a pensé pouvoir donner aux étudiants la possibilité de se spécialiser dans certaines branches et d'obtenir, sans faire un doctorat, des connaissances suffisantes pour leur permettre de répondre aux besoins sans cesse accrus de la technique. C'est la raison pour laquelle un règlement pour le diplôme de minéralogie et de pétrographie, un autre de géographie, un autre de mathématiques et physique ont été introduits.

Afin de faciliter le recrutement des professeurs d'écoles de commerce, la Faculté de droit a introduit un diplôme de maître de l'enseignement commercial. Ce diplôme équivaut à peu près à une licence ordinaire avec, en plus, une formation théorique et pratique en pédagogie.

Le Conseil d'Etat a approuvé également un règlement pour les examens de l'Institut d'automation et le nouveau règlement de licence en sciences naturelles. Il a autorisé l'Institut de pédagogie, de pédagogie curative et de psychologie appliquée, à créer une IV^e section consacrée aux sciences de la bienfaisance (Caritas) et sciences sociales appliquées.

Afin de stimuler le développement de l'enseignement de la physique, il a enfin approuvé la séparation de l'institut actuel en deux instituts, l'un de physique théorique, l'autre de physique. Le second reste dirigé par le professeur Huber ; le professeur Houriet devient directeur du premier.

La Direction de l'Instruction publique du canton de Lucerne, soucieuse de former des maîtres de classes spéciales, sans pour cela se séparer de certains membres du corps enseignant déjà en fonction,

avait demandé à l'Institut de pédagogie curative de trouver une formule qui permît à ces enseignants de se préparer au diplôme de pédagogie curative tout en continuant à faire leur école. Pendant trois ans, des cours théoriques et des exercices pratiques furent organisés à Lucerne même, sous la direction de professeurs de l'Institut, pendant les heures où les maîtres étaient libres. Les candidats, d'autre part, préparèrent à domicile des séminaires et des exercices pratiques et firent des stages dans des classes spéciales durant les vacances. Après trois ans de cette formation méritoire, 22 candidats passèrent leurs examens à Fribourg, non sans avoir suivi encore une semaine de répétitions à l'Institut de pédagogie, à un rythme de 8 heures par jour. Les modalités de l'examen furent en tous points les mêmes que pour les étudiants qui suivent le cours normal prévu par le programme régulier. Le certificat qu'ont obtenu ces candidats leur confère le titre de maître diplômé pour l'enseignement dans les classes spéciales. On signalera cette innovation à deux titres : tout d'abord pour souligner l'originalité de sa formule, puis ensuite et surtout pour relever le courage et le zèle de ces 22 candidats qui ont accepté l'effort considérable de mener à bien parallèlement la conduite d'une classe et la préparation à un examen.

Comme chaque année, l'Université a été le cadre de nombreuses manifestations scientifiques et culturelles. On citera parmi celles-ci une semaine de missiologie consacrée au thème de « l'introduction des missions dans l'Eglise » et le grand congrès international de « Pax Romana » réunissant 500 participants venus de tous les points du monde pour discuter de la position de l'étudiant ou de l'intellectuel catholique dans le monde d'aujourd'hui. D'éminents conférenciers, parmi lesquels on citera M. Veronese, directeur de l'Unesco, et M. Pflimlin, ancien président du Conseil des ministres français, apportèrent leur contribution à ces rencontres. A l'occasion de celles-ci et durant tout l'été, l'Université a abrité une grande exposition intitulée « Art et liturgie 1961 ». Cette manifestation avait pour but de montrer ce que l'on fait aujourd'hui en Suisse, en art sacré, sur le plan de l'architecture, de la sculpture, du vitrail, de la peinture, de l'orfèvrerie et des ornements d'église. On relèvera, en outre, sans s'y attarder puisque cela a fait l'objet d'un article dans le présent volume des « Etudes pédagogiques », l'organisation d'un cours propédeutique de sciences politiques pour étudiants congolais.

PAUL ESSEIVA

Genève

Département

Le projet de réforme de l'enseignement secondaire inférieur et des classes supérieures primaires (degrés 7, 8 et 9), largement répandu, a fait l'objet d'un examen de la part de l'Union famille-école et de la Fédération des syndicats patronaux. Un point surtout retient l'atten-